

PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 13 septembre 2022 à 20h00

Etaient présents : Gisèle BONNAY, Jean-Pierre SOLEILLAND, Evelyne ROBELET, Sylvain BERTHEAS, Céline BOUILLET, GROZELLER Bernard, Bernard CUTILLAS, Raphael COTTIER, Paul MIRANDON

Excusés : Béatrice RICHARD, Philippe BAUP, FORISSIER Laëtitia, CHOLLET Yann, Fabien GARNIER, Patrick VANET,

Quorum : 8

Secrétaire élu pour la session : Jean-Pierre SOLEILLAND

Mme BONNAY demande à l'assemblée si des observations sont apportées au PV de la séance du mois de juillet. Le Conseil n'émet aucune remarque. Le PV est approuvé à l'unanimité et sera affiché à la porte de la mairie et diffusé sur le site de la Commune.

Ordre du jour

Programme voirie :

- Planning travaux programme 2022
- Projet programme 2023

SPA : campagne stérilisation des chats

Délaissé voirie Métrieux : signature vente

Photocopieurs mairie / école

Demande de subvention

Personnel communal :

- Contrat supplément activité
- Avancement grade

PROGRAMME VOIRIE

- Programme voirie 2022 : L'entreprise BUFFIN a planifié les travaux pour la 1^{ère} semaine d'octobre. Il est rappelé que le programme concerne la route de la fabrique et la route de Bonnebouche, à partir du n° 7 jusqu'au croisement de la RD78 qui descend du Col de Grenouze à la Chapelle-Villars.
- Programme voirie 2023 : Il est demandé aux conseillers de réfléchir au programme à définir pour 2023.

SPA : programme de stérilisation

La Commune est tenue de lancer une campagne de stérilisation lorsqu'une recrudescence de chats est signalée. C'est le cas dans le secteur de Font Mignot où une habitante accepte de coopérer en capturant les chats concernés, les emmener au vétérinaire qui sera chargé de stériliser et pucer les animaux. La Fondation Brigitte BARDOT a participé au financement de l'opération une fois mais n'a pas les moyens de continuer. La SPA de Lyon accepte d'intervenir pour la Commune, au cas par cas. La prise en charge financière de la SPA est partielle. Gisèle BONNAY rappelle que la Commune doit obligatoirement intervenir lorsqu'un signalement est déposé en mairie et souligne l'intérêt des chats qui chassent et permettent de réguler la population de petits rongeurs, rats et autres nuisibles. L'opération de stérilisation, afin que la prolifération des chats soit néanmoins maîtrisée, doit donc impérativement être engagée. Le vétérinaire de Pélussin est mandaté pour cette opération.

Photocopieurs mairie/école

La mairie et l'école sont équipées de photocopieurs sous contrat de location qui est très onéreux. Bernard CUTILLAS étudie la possibilité de changer de fournisseur. Trois prestataires ont été contactés. L'un d'eux a indiqué qu'il ne pouvait pas faire de proposition à ce jour, car le contrat court encore deux ans. Les deux autres n'ont pas encore répondu. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance, dès réception des différentes propositions.

Délaissé terrain Métrieux

Jean-Pierre SOLEILLAND rappelle la demande de riverains d'acquérir un délaissé de terrain à Métrieux. Il affirme que le notaire a validé la proposition de vente du terrain à 1 € à chacun des demandeurs. Les frais de géomètre et de notaire sont aussi à la charge des acquéreurs. Le Conseil donne son accord pour la vente et donne autorisation de signature pour tout acte à intervenir.

SUBVENTIONS

Les écoles ont présenté des projets pour l'année scolaire et sollicitent une subvention pour leur financement.

L'école publique reconduit le projet piscine. A ce jour, il n'est pas certain qu'Aqualône puisse rouvrir. Néanmoins, sous réserve que l'activité soit confirmée, le Conseil décide d'allouer une subvention de 300 € pour ce projet.

L'école privée a programmé une « classe patrimoine » au musée Gallo-Romain de Vienne la 1^{ère} semaine d'octobre pour la « classe des grands ». Gisèle BONNAY présente le projet transmis par Béatrice, l'institutrice de la classe concernée. Le conseil décide d'allouer une subvention de 460 €

CMR : Gisèle BONNAY rappelle que la Commune avait décidé de maintenir les cours de musique dans les écoles en complétant le financement prévu par la Communauté de Communes. Une convention avait été signée avec la CMR. Cette convention arrivant à échéance, la CMR propose de la renouveler pour l'année scolaire. Le conseil approuve le renouvellement.

PERSONNEL COMMUNAL

- Contrat supplément d'activité : au vue de l'accroissement des effectifs pendant les temps périscolaires, un poste de 2h par jour d'école est ouvert pour le service cantine, pour l'année scolaire.
- Avancement de grade : un agent bénéficie d'un avancement de grade. Pour entériner la décision, il convient d'ouvrir un poste correspondant à ce nouveau grade. Après validation par le Centre de Gestion, le poste est ouvert au 1^{er} octobre 2022.

Questions diverses

- Cimetière

Une étude pour l'agrandissement du cimetière a été lancée car il ne reste que peu de concessions libres. Philippe BAUP et Gisèle BONNAY ont proposé d'agrandir sur le côté gauche du cimetière. La propriétaire du terrain concerné a donné son accord de principe. Les exploitants n'émettent pas d'objection. Gisèle BONNAY précise que l'agrandissement est estimé d'une surface de 500 à 1 000 m², au maximum, ce qui permettrait la création de 50 à 64 emplacements. Les murs d'enceinte d'un cimetière font l'objet d'une réglementation spécifique. Des devis ont été demandés pour leur construction, ainsi que pour l'ouverture qui serait faite pour relier le cimetière existant à l'extension. Il est précisé que des subventions seront sollicitées auprès de la Région.

- Pompiers de Pélussin

Gisèle BONNAY a rencontré le capitaine Wilhem CHAVANT, chef de centre des pompiers de Pélussin, qui propose de faire visiter la nouvelle caserne des pompiers de Pélussin aux élus, ainsi qu'aux écoles de la Commune. L'information a été transmise aux directrices d'école. Gisèle BONNAY propose aux Conseillers intéressés de la contacter pour fixer, avec M CHAVANT, une visite de la caserne.

- Bulletin municipal

Le prochain bulletin municipal est en préparation. Nous attendons les articles pour le 22 octobre 2022 dernier délai.

- Club de l'Age d'Or

Gisèle BONNAY explique qu'elle est descendue rencontrer le Club de l'Age d'Or à la salle des fêtes suite au courrier transmis par le bureau de l'association à la mairie. Ce courrier récapitule les observations et revendications des membres.

Certains affirment que le COVID est fini et qu'il n'y a pas lieu de laisser la classe des CM dans la salle des associations. Sylvain BERTHEAS précise qu'un protocole sanitaire a été rédigé par l'Inspection Académique. Ce protocole peut évoluer selon les directives gouvernementales. Au jour de la rentrée, la distanciation sociale n'est plus obligatoire mais recommandée et peut être de nouveau imposée. Gisèle BONNAY explique que le déménagement d'une classe n'est pas uniquement « déplacer des bureaux ». Tout le matériel est à transporter dans de nouveaux locaux et l'organisation est différente selon la configuration de la salle. L'équipe enseignante avait bien demandé, dès le mois de juillet, de se positionner, afin de préparer correctement la rentrée. Jean-Pierre SOLEILLAND souligne qu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022, il avait été annoncé que la salle des associations devait être de nouveau à disposition du Club. Il déplore que cela n'a pas été le cas. Il est répété que le protocole annoncé pendant l'été prévoyait un risque d'imposer le maintien des mesures de distanciation. Il est souligné que cette situation ne concerne que quelques mois puisque la salle des associations va être ouverte dans le nouveau bâtiment communal.

Dans le courrier des membres du bureau, il est revendiqué :

- « la rigueur des horaires » : il est demandé au Club de respecter l'horaire de 17h45 car une autre activité est organisée à la suite.
- « surface trop importante : dépense de chauffage supplémentaire » : la Salle n'est pas chauffée *que* pour le Club, les écoles utilisent les locaux également, ainsi que d'autres associations tout au long de la semaine.
- « Manque de rangement et d'équipement » : un placard a été mis à disposition du Club, comme pour les autres associations.
- « Mise en place et rangement des tables et chaises » : des tables ont bien été installées (tables de la salle d'association) qui ne nécessitent pas de manipulation de montage / démontage.

Gisèle BONNAY espère avoir apaisé les tensions en échangeant avec l'ensemble des participants au Club et rappelle que la situation devrait être résolue à court terme. L'intérêt principal reste, pour la municipalité, la protection et le bien-être des enfants.

- Tri sélectif

De nouveaux bacs vont être installés. Une diversification des déchets sera plus importante (pots de yaourts et autres emballages...). La Communauté de Communes va communiquer pour expliquer les nouvelles dispositions.

- Aménagement intérieur du bâtiment communal

Une commission est créée pour travailler sur les équipements prévus et à prévoir pour le bâtiment, particulièrement pour la salle des associations. Philippe BAUP, Sylvain BERTHEAS, Gisèle BONNAY, Céline BOUILLET, Evelyne ROBELET et Jean-Pierre SOLEILLAND composent le groupe de travail. Une réunion avec les associations sera prévue le lundi 3 octobre.

La séance est levée à 22h30 La prochaine séance est fixée au 18 octobre à 20h00

Gisèle BONNAY

2e Adjointe au Maire